

Le mariage religieux pour les couples de même sexe: vers un vivre ensemble solidaire et responsable.

 Christian Cappis, *président jusqu'au 2 novembre*
Sophie Kauz, *présidente depuis le 2 novembre*

La pandémie de coronavirus a encore eu des conséquences pour le Synode en 2022. Ainsi, les sessions d'été et d'hiver se sont à nouveau déroulées sur le site d'exposition de BERNEXPO. Les incertitudes liées à la pandémie ont contraint le bureau du Synode à porter rapidement son choix sur ce lieu de déroulement pour 2022.

S'agissant du contenu, des dossiers importants figuraient à l'ordre du jour des deux Synodes. Lors de l'élection complémentaire de la session d'été, Annette Geissbühler-Sollberger, de la Fraction libérale, a été élue au Conseil synodal en remplacement du conseiller synodal sortant Roland Stach.

A l'issue de débats intenses, le Synode s'est prononcé en première lecture (session d'été) et en deuxième lecture (session d'hiver) en faveur de la bénédiction du mariage pour les couples de même sexe, et donc d'une révision partielle du Règlement ecclésiastique. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure suivent ainsi la voie du ma-

riage civil pour toutes et tous. Malgré les divergences d'opinion, le Synode a finalement pu décider d'introduire le mariage pour les couples de même sexe. Il s'agit d'un pas important vers une Eglise ouverte et un vivre ensemble solidaire et responsable. Par ailleurs, les principes présentés lors du Synode d'été en vue d'une nouvelle ordonnance relative à l'attribution des postes pastoraux ont été approuvés. Celle-ci entrera en vigueur en 2026.

Une situation financière tendue était perceptible non seulement lors du traitement du budget 2023 au Synode d'hiver, mais aussi dans de nombreux autres dossiers et débats.

La société est en constante évolution, et par conséquent les conditions dans lesquelles l'Eglise doit proclamer l'Evangile changent elles aussi. Le nombre de membres et les ressources financières diminuent. Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de faire des économies, le Synode devra encore

clarifier par quelles voies et par quels moyens les réaliser. Il faut espérer qu'à l'avenir, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne devront pas seulement se laisser déterminer par leur situation financière. C'est à nous, au Synode, qu'il appartient d'établir par quoi nous voulons nous laisser guider et déterminer. Puisse la situation financière tendue inciter le Synode à se montrer créatif et à se laisser guider par un esprit positif. Et si nous parvenons à promouvoir activement nos valeurs fondamentales, notamment l'ouverture et le vivre ensemble solidaire, en particulier auprès des jeunes et des familles, la situation financière difficile pourra aussi devenir une chance, au sens de notre Vision: «Soigner les héritages – ouvrir des espaces.» ■





Deux femmes président le Synode pour la première fois de son histoire.

Synode

Président-e

Christian Cappis, avocat,
Hinterkappelen (jusqu'au 31 octobre)
Sophie Kauz, pasteure, Zollikofen
(à partir du 1^{er} novembre)

Vice-présidente

Sophie Kauz, pasteure, Zollikofen
(jusqu'au 31 octobre)
Elisabeth Ruch-Reck, Ittigen
(à partir du 1^{er} novembre)

Bureau du Synode

Secrétariat germanophone

Andreas U. Schmid, Dr ès sciences,
pharmacien, Berne (jusqu'au 31 octobre)
Susanne Gutfreund, Bienne
(à partir du 1^{er} novembre)

Secrétariat francophone

Jean-Marc Schmid, pasteur, Malleray

Responsable du procès-verbal de langue allemande

Erika Wyss, Grindelwald

Responsable du procès-verbal de langue française

Sophie Bovy, Neuchâtel

Commission d'examen de gestion (CEG)

 **Barbara Fankhauser**
présidente

La commission d'examen de gestion s'est réunie à huit reprises en 2022.

Elle a procédé à l'examen préliminaire des points à l'ordre du jour des deux Synodes et émis un avis favorable sur ceux-ci.

Les visites sur place ont eu lieu comme d'habitude au début juin à la Maison de l'Eglise. La liste de questions a été fixée en janvier et complétée par des questions spécifiques aux secteurs sur la base du rapport d'activité de l'année précédente. La commission a pu constater que le processus de réorganisation est en bonne voie et que

les collaborateurs et collaboratrices ont la possibilité de s'exprimer. Un travail compétent et engagé continue d'être accompli à la Maison de l'Eglise. Le «Rapport de la commission d'examen de gestion» basé sur les visites a été adopté en août et porté à la connaissance du Synode d'hiver.

A la fin de la législature, Irène Koopmans (Urtenen-Schönbühl) et Eva Leuenberger (Merligen), membres de longue date de la commission, ont démissionné du Synode et de la commission. Elles ont été remplacées par Silvia Junger (Gwatt) et Andreas Bürki (Berne). ■

Commission des finances (COFI)

 **Robert Gerber**
président

En 2022, la commission des finances s'est réunie à deux reprises pendant une journée. Elle a examiné en priorité les objets des Synodes d'été et d'hiver ayant une incidence financière, et bien sûr les comptes annuels ainsi que le plan financier.

Synode d'été: les comptes 2021 ont bouclé, avant attribution aux fonds, sur un excédent de recettes de 3,071 millions de francs. La commission des finances a recommandé au Synode d'approuver les comptes annuels et les attributions aux fonds proposées par le Conseil synodal. Le rapport établi par l'organe de révision ne fait apparaître aucune lacune dans la gestion des finances de l'Union synodale. La demande du Conseil synodal d'augmenter de 289,7 points le plan des points de poste des services généraux de l'Eglise a donné lieu à des débats intenses. La proposition a finalement été acceptée, car l'assurance a été donnée que

l'objectif visé de 3 millions de francs d'économie serait quand même atteint. Synode constitutif: deux nouveaux membres de la commission ont été élus lors du Synode constitutif. Ils remplacent les membres de longue date Bruno Baader et Fritz Christian Schneider.

Synode d'hiver: le plan financier 2024-2027 et le budget 2023 ont constitué les principaux thèmes traités par la commission. Plan financier: en raison des résultats négatifs escomptés du compte de résultats, l'objectif d'une gestion financière équilibrée ne peut pas être atteint. Il s'ensuit qu'en principe, il n'y aura pas de ressources provenant de l'autofinancement pour financer des tâches supplémentaires durant la période de planification. L'argent devra être prélevé sur les réserves. Budget 2023: le résultat d'exploitation présente un excédent de charges d'environ 1,2 million de francs.

Grâce à un léger excédent de recettes de quelque 0,5 million de francs nets provenant du financement et de différents préfinancements (capital propre), le résultat total du compte de résultats affiche un excédent de charges encore relativement limité de 0,6 million de francs. La contribution du canton restera inchangée jusqu'à fin 2025. En 2023, celle-ci suffira encore tout juste à couvrir 97% des coûts bruts du centre de coûts 6130 Développement des ressources humaines pour le corps pastoral. Il y a donc lieu non seulement de poursuivre, mais aussi d'intensifier

les efforts en vue d'atteindre une gestion financière équilibrée. Une lueur d'espoir nous est donnée par le projet de réorganisation des services généraux de l'Eglise et par l'attribution des postes pastoraux. Le résultat des négociations sur la contribution du canton au financement des salaires des membres du corps pastoral jouera un rôle déterminant dans un proche avenir.

La commission des finances remercie le Conseil synodal et les services centraux pour leur bonne collaboration. ■

Rapport de la commission du Synode de réflexion (CSR)

 Karin Spiess-Brechbühl
présidente

La commission du Synode de réflexion n'a pas siégé durant l'année sous revue, il n'y a eu qu'une réunion d'adieu privée.

Regula Barth, Marlis Camenisch, Sylvia Robert et Simon Zwyzgart ont quitté le Parlement de l'Eglise à la fin de la législature, et Janine Rothen a rejoint la commission d'examen de gestion. Etant la seule membre restante de la commission du Synode de réflexion, j'ai reporté mon projet de démission et me réjouis de pouvoir rechercher à partir de février 2023 un prochain thème de réflexion avec les nouveaux membres, à savoir Verena Koshy, Verena Meuli, Kaspar Schweizer, Jean-Louis Walther et Kathrin Zöllig. Ce serait merveilleux si un futur Synode de réflexion pouvait, dans l'idéal, soutenir des activités porteuses d'avenir pour l'Eglise. Nous sommes tenus de garder à l'esprit cet objectif au vu du travail et des coûts occasionnés par un Synode de réflexion.

La discussion sur la bénédiction du mariage des couples de même sexe lors du Synode de réflexion

d'octobre 2021 a permis de présenter et d'entendre les différents arguments. La découverte d'autres valeurs élargit notre horizon et nous aide ainsi à forger notre propre opinion.

Entre-temps, le Synode a décidé, en deux lectures, d'introduire à partir de l'été 2023 la bénédiction du mariage pour tous les couples mariés au plan civil.

Dans sa conférence prononcée lors du Synode de réflexion d'octobre 2021, le professeur Frey a clairement précisé ce qui est béni lors d'un mariage protestant. «Sont bénis des êtres humains et non des objets (par exemple les alliances); on appelle la bénédiction divine sur la relation de ces personnes l'une envers l'autre, envers autrui et envers Dieu et sur leur responsabilité conjointe et réciproque. La bénédiction n'est pas non plus une approbation de circonstances et de conditions de vie, de conceptions ou de pratiques sexuelles données. Ce qui serait d'ailleurs aussi souvent difficile avec des couples hétérosexuels. Tout cela n'est pas l'objet d'un mariage religieux.» ■

Commission paritaire des ministères

 Rolf Liechti-Diethelm, *président*
Patrick von Siebenthal

Les membres de la commission paritaire des ministères se sont réunis deux fois au cours de l'année sous revue. Outre l'échange d'informations provenant des associations et des secteurs, un groupe de travail s'est penché sur le thème des «conditions d'engagement au sein des ministères». L'analyse a montré qu'il existe assez de possibilités pour les autorités et les groupes professionnels de se procurer des informations et de se concerter. «Le manuel en ligne pour les paroisses» a répondu aux attentes quant à la visibilité des informations. Les difficultés techniques rencontrées lors de l'ouverture de la page ont pu être résolues.

La commission a également examiné les questions de visibilité et d'assu-

rance qualité des différents ministères: comment décrire la notion d'équivalence et comment garantir l'assurance qualité de tous les ministères dans le cadre d'un concept? A cet égard, les différents groupes professionnels poursuivent actuellement leur réflexion et échangeront au sujet de l'assurance qualité lors de la prochaine réunion.

La commission paritaire des ministères s'applique à prendre en compte les différentes préoccupations de chaque ministère et à fournir des solutions adaptées à l'occasion d'un échange mutuel. En valorisant ainsi chacun leurs champs d'activités respectifs, cette démarche conduit à ce que les ministères soient considérés non pas comme identiques, mais comme équivalents. ■

Commission des recours

 Marc Labbé
président

La commission des recours n'a pas traité de cas pendant l'année 2022.

Pour la nouvelle législature notre membre ordinaire M. Robert Schlegel n'a pas souhaité se représenter pour raison d'âge.

Notre membre suppléante M^e Bettina Beck a été élue membre ordinaire en remplacement de M. Schlegel lors du Synode constitutif du 2 novembre. En outre, le Synode a élu deux nouveaux membres suppléants: M^e Christoph Lerch et Wolfgang Klein. ■

Motions et postulats en suspens

L'année sous revue ne recense aucune motion ni aucun postulat en suspens. ■



Départements/
Secteurs